



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Banque de France

Question écrite n° 64258

Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre de l'economie et des finances, s'il a l'intention d'annoncer l'indépendance de la Banque de France. En effet, si le franc était protégé institutionnellement par une banque centrale indépendante, il se trouverait automatiquement renforcé.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire souhaiterait savoir s'il est envisagé d'annoncer l'indépendance de la Banque de France, dont il pense qu'elle serait de nature à renforcer le franc. Il faut souligner que, dès à présent, la Banque de France jouit dans les faits d'une grande autonomie dans la conduite quotidienne de la politique monétaire et de la politique de change. Dans le droit, l'indépendance de la Banque de France est prévue par le traité de Maastricht dont la ratification par la France a été autorisée. C'est tout naturellement, conformément au processus prévu par le traité, soit avant la fin de la deuxième phase, que les statuts de la Banque de France seront modifiés.

Données clés

Auteur : [M. Koehl ◊mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64258

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5258